



**PROCES VERBAL DE REUNION DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 19 décembre 2019**

Le dix-neuf décembre deux mille dix neuf à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

**PRESENTS** : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Olivier FAURE, Philippe KERNINON, Karl CAMPDORAS-RAGON, M. Jean-Michel CANCES,

Mmes Isabelle CEPEDE-LASCOSTE, Édith BRANCHE,

**ABSENT(S)** : Anaël MARTIN, Alexa OSMONT, Edwige LAVAL, Anne GIETHLEN,

**REPRESENTEE (S)**: Isabelle LIVI (représentée par Jean-Michel CANCES), Séverine MARTIGNAC (représentée par Edith BRANCHE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Edith BRANCHE

**DATE DE CONVOCATION** : 12 décembre 2019

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte rendu de la séance du 28 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

**2) INFORMATIONS GENERALES**

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Invitation de la Directrice du CEA de Gramat pour les vœux le 17 janvier 2020 à 16h00.
- Communication des chiffres relatifs à la population légale de la commune par l'INSEE : au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 746 habitants.
- Information sur l'organisation d'une soirée dédiée aux apnées du sommeil organisée par le Docteur Ansanelli.
- Le Comité National de Labellisation et d'Evaluation de l'Association Nationale Notre Village a prolongé le label « Notre Village Terre d'Avenir » pour 3 ans supplémentaires et a décerné une hirondelle supplémentaire pour récompenser la qualité de l'Agenda 2030, programme 2 de la Commune.

- La Région lance un budget participatif « L'Occitanie ouverte sur le monde » dans le but d'accompagner et de valoriser les projets citoyens contribuant à faire rayonner les valeurs de solidarité, d'égalité et d'ouverture d'esprit.
- Diverses revues parvenues en Mairie.

### **3) RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL**

#### **D. Lagarrigue :**

##### **Travaux effectués par les agents :**

- Ramassage des feuilles.
- Réparation du portail de l'école primaire et fermeture définitive de celui-ci ; ainsi que la porte côté jardin.
- Les Malaudes : réalisation des trous pour la plantation des arbres fruitiers + terreau.
- Récupération et mise en place des sapins.
- Mise en place des éclairages festifs.
- Montage des stands et chapiteaux Place du Marché.
- Station d'épuration : il y a eu quelques soucis suite à la grande quantité d'eau qui est tombée. Les agents ont dû y consacrer plus de temps qu'à l'accoutumée.

##### **Travaux dans le village :**

- L'entreprise TPJ a réalisé le balayage au Théron.
- L'entreprise Gabrielle a mis en place le mât de l'éclairage public qui sera fonctionnel pour Noël.
- L'entreprise Balayssac a posé un tuyau au bas des Barrières Hautes.
- L'entreprise Bodet a effectué l'entretien des cloches de l'église. Il faudra prévoir l'achat d'une échelle en aluminium car celle en bois est cassée.
- L'entreprise Colas est en train de réaliser les bordures aux Barrières Hautes et le goudronnage des Barrières Basses.
- La SAUR travaille sur la pose de la canalisation allant jusqu'au château de Cantecor (15 jours à 3 semaines de travail).

#### **O. Faure :**

L'éclairage public est réparé. Il surveille que tout fonctionne correctement.

#### **K. Campdoras-Ragon :**

##### **Marché de Noël – du 20 au 22 décembre 2019 :**

Il informe les élus que suite à l'organisation du Marché de Noël du 20 au 22 décembre 2019 sur la « Place du Marché » de la Commune, des animations sont prévues :

- Installation d'un manège pour les enfants pendant toute la durée du Marché
- Concert gratuit du groupe « Emosa ».

Le coût de ces animations sera pris en charge par la Commune d'Alvignac :

- Manège 600 €
- Concert gratuit 300 €

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décident de valider la prise en charge des animations pour un coût total de 900 €,
- donnent tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Les stands et chapiteaux sont montés. Il devrait y avoir une vingtaine d'exposants sur le week-end.

Le manège s'installera vendredi matin.

Le groupe « Emosa » viendra le samedi à 17h00.

Organisation du Vendredi 20 Décembre : la buvette et la vente d'huîtres seront gérées par l'APE du RPI ; la vente du vin chaud et des crêpes par l'APE de l'Ecole Notre Dame.

La buvette sera tenue tout le week-end par l'APE du RPI, aidée par des membres du Comité des Fêtes. Le personnage du Père Noël sera tenu par J. Steinenberg et Ph. Kerninon.

### **Ph. Kerninon :**

SIVU l'Etoile : Suite à la mise en place d'un repas végétarien par semaine par le Pech de Gourbière, concernant les écoles d'Alvignac (publique et privée) et de Rocamadour, des courriers sont parvenus en Mairie.

Le SIVU a donc organisé une réunion en présence de l'ITE du Pech de Gourbière, des parents d'élèves des différentes écoles et du personnel.

Au cours de cette réunion, les représentants de l'ITE ont informé les personnes présentes que pour les repas, ils se fournissent chez les producteurs locaux pour de nombreux produits, mais ils sont tout de même tributaires du prix et de l'offre. Cette information a rassuré les parents sur la qualité de l'alimentation à l'école.

En ce qui concerne le repas végétarien, ce n'était pas une obligation de le mettre en place dès aujourd'hui, mais ils ont souhaité le faire afin de pouvoir faire des « essais » sur différents plats végétariens et être opérationnels avant qu'on impose ce repas dans les cantines.

Bulletin municipal de fin d'année : il sera élaboré pendant les vacances de Noël et la distribution pourra s'effectuer début janvier 2020.

Art Scènes et Cie : suite au spectacle de Noël, un CD a été donné avec le film tourné cet été à la Source. Voir s'il est possible de le dupliquer pour le donner aux enfants qui y ont participé.

### **E. Branche :**

Distribution des chocolats : comme chaque année il faut visiter les personnes qui ne sont pas venues au repas des aînés (46 personnes) et celles qui se trouvent en maisons de retraite (11 personnes).

La distribution des chocolats se fera en même temps que celle du bulletin municipal.

#### **4) POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS**

##### ESPACE MULTIACTIVITE

Le permis de construire a été signé le 19/12/2019 et déposé au service urbanisme de Cauvaldor le 20/12/2019.

La solution du bardage en bois brûlé a été retenue, mais le choix réel de la couleur du bois se fera sur échantillons en temps voulu.

##### Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Une réunion a eu lieu le 12/12/19 à Cahors, en présence de toutes les communes ayant réalisé un exercice PCS.

Une réunion sera organisée, à Alvernac, avec les services de l'Etat, pour rendre compte de l'exercice sur la Commune, en présence des élus, du personnel et des personnes relais de quartiers.

##### PLUi-H

Les nouvelles cartes devraient être reçues mi-janvier.

La procédure sera la suivante :

1. A réception des cartes, délibération pour avis du Conseil Municipal en place.
2. Arrêt du PLUi-H en Conseil Communautaire.
3. Elections municipales.
4. Délibération par le nouveau Conseil Municipal pour valider le PLUi-H.

##### La Source Salmière

Lors du dernier Comité Syndical, Eric Gauthier a présenté le document qu'il utilise pour la promotion du projet Alvina.

Ce projet avance vite.

L'agrément pour l'embouteillage est en cours chez ANTEA.

Suite aux premiers résultats d'analyses pour la datation de l'eau, une deuxième analyse va être commandée, réalisée par un autre laboratoire, pour pouvoir confirmer les résultats.

Une statue d'Hébé a également été commandée.

##### Séminaire Cauvaldor

Au cours d'une réunion, une clé USB a été fournie à chaque participant avec la présentation de l'organisation de Cauvaldor et le projet de territoire.

Cette clé est à la disposition des élus à la Mairie.

#### **5) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

A ce jour, il n'y a pas eu de nouveaux dossiers depuis la dernière séance.

#### **6) DECISION DE MODIFICATIONS BUDGETAIRES N°3**

A. Terlizzi informe les élus que les crédits inscrits sur le chapitre 012, Charges de personnel et frais assimilés, du Budget Primitif 2019 sont insuffisants. Il conviendrait de modifier ce document comme indiqué ci-après :

<b>DIMINUTION DE CREDITS</b>	<b>AUGMENTATION DE CREDITS</b>
FONCTIONNEMENT / DEPENSES Chapitre 011 – Charges à caractère général Compte 615231 : 1 500.00 €	FONCTIONNEMENT / DEPENSES Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés Compte 6451 : 1 500.00 €

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décident de modifier les crédits votés au Budget Primitif 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- donnent tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents en lien avec ces modifications budgétaires.

### **7) DEMANDE DE DETR 2020 – CLIMATISATION DE L'ECOLE**

Le Maire expose aux élus que les différents bâtiments de l'école publique nécessitent d'être climatisés du fait des conditions caniculaires de plus en plus fréquentes, rendant la vie à l'école de plus en plus difficile.

Ces bâtiments accueillent les enfants de maternelle (environ 50 enfants) des communes d'Alvignac, Miers, Padirac, Rignac et Rocamadour.

Les salles de classes, la cantine, la garderie, la salle pour la sieste des enfants, ont besoin de travaux d'amélioration de la performance énergétique avec une réhabilitation thermique.

Les travaux à réaliser seraient les suivants : mise en place d'une climatisation réversible dans chaque pièce utilisée par et pour les enfants.

Ce programme s'élève au total à la somme de **23 211,00 € HT**.

#### PLAN DE FINANCEMENT :

**DEPENSES** 23 211,00 € HT

#### RECETTES

ETAT (Dotation d'Equipelement		
Des Territoires Ruraux)	50%	11 605,50 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	15 %	3 481,65 €
CONSEIL REGIONAL	15 %	3 481,65 €
AUTOFINANCEMENT		4 642,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- adopte définitivement le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,

- sollicite de Monsieur le Préfet l'attribution d'une subvention de 11 605,50 € au titre de la DETR 2020,
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention de 3 481,65 €,
- sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional l'attribution d'une subvention de 3 481,65 €,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **8) ADOPTION DU RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le SYDED DU LOT, assistant conseil auprès du SIEA d'ALVIGNAC - MONTVALENT, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du SIEA d'ALVIGNAC - MONTVALENT. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

#### **9) ADOPTION DU RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le SYDED DU LOT, assistant conseil auprès du SIEA d'ALVIGNAC - MONTVALENT, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIEA d'ALVIGNAC - MONTVALENT. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

## **10) CONVENTION D'INTERVENTION DU SDAIL - ADRESSAGE**

Le Maire présente aux élus la convention d'intervention établie par le Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) concernant la réalisation de l'adressage sur la commune d'Alvignac. Cette convention est établie pour la durée de l'assistance du SDAIL, jusqu'à l'accomplissement de sa mission.

Le coût prévisionnel de cette prestation est fixé à 2 052 € HT.  
Cette convention pourra faire l'objet d'avenants si nécessaire.

Les élus, après en avoir délibéré, autorisent le Maire à signer la convention d'intervention concernant la réalisation de l'adressage avec le SDAIL.

## **11) CREATION DE POSTES**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite de plusieurs agents, il convient de renforcer les effectifs du service technique par la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe à temps complet à compter du 1er janvier 2020.

Cet emploi sera pourvu par voie de mutation par M. Philippe COULOMB, Adjoint Technique Principal de 1ère classe. Il sera engagé sur le grade qu'il occupe actuellement dans une autre collectivité.

Par ailleurs, A. Terlizzi informe les élus que, dans le cadre de la promotion interne, un agent nommé sur le grade d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet remplit les conditions pour bénéficier d'une promotion interne, dans le cadre de la réussite à l'examen professionnel, au grade d'agent de maîtrise.

Monsieur le Maire propose donc que la commune crée le poste correspondant.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer, **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**, un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- de créer, **à compter du 1<sup>er</sup> février 2020**, un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- de prévoir la dépense correspondante au budget communal,
- d'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à la conclusion de ces affaires.

Par ailleurs, sur proposition de Monsieur le Maire, les élus, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décident de valider le remboursement des frais de repas des agents occasionnés lors d'une formation à l'extérieur de la Commune, sur présentation du justificatif.

## **12) QUESTIONS DIVERSES**

### **CEREMONIE DES VOEUX**

Elle aura lieu le 25 janvier 2020 à 17h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **Jeudi 30 Janvier 2020 à 20h 30.**

Fin de séance à 22h30

ALFRED MATHIEU  
TERLIZZI

DANIEL  
LAGARRIGUE

ISABELLE CEPEDÉ-  
LASCOSTE

PHILIPPE  
KERNINON

OLIVIER  
FAURE

KARL  
CAMPDORAS-RAGON

SEVERINE  
MARTIGNAC

ISABELLE  
LIVI

ANNE  
GIETHLEN

EDWIGE  
LAVAL

EDITH  
BRANCHE

JEAN-MICHEL  
CANCES

ANAEL  
MARTIN

ALEXA  
OSMONT